

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 03 - 1 mars 2023

À LA UNE

Sénégal : réforme de la politique de contenu local dans le secteur minier

Par Sirifou Baldé, Olivier Bustin

OHADA

Rejet du recours en annulation de l'arrêt d'une juridiction nationale de cassation par la CCJA

Par Ramsès Akono Adam

Recevabilité partielle de l'appel contre un jugement de conversion de procédure collective ayant désigné un nouveau syndic, ou l'art de la distinction

Par Joël Mba Kamga

Compétence exclusive de la CCJA pour connaître du recours en cassation contre les décisions soulevant des questions relatives au droit OHADA

Par Pierre-Claver Kamgaing

La saisie d'un compte joint ne peut être annulée au motif que son cotitulaire n'est pas le débiteur du saisissant

Par Pierre-Claver Kamgaing

Étendue de la déchéance du créancier pour défaut d'information semestrielle de la caution

Par Joël Mba Kamga

CEMAC

La finance islamique désormais réglementée dans la CEMAC

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Droits nationaux

Congo-Brazzaville : nouvelle loi d'orientation sur le développement durable

Par Inès Féviliyé

Cameroun : un nouveau statut pour les huissiers de justice

Par Alexis Ndzenkeu

Cameroun : une loi pour réprimer les actes illicites en haute mer

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : un nouveau statut pour les étudiants entrepreneurs

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Côte d'Ivoire : possibilité de cumul d'un mandat social donné à un directeur général adjoint avec un contrat de travail

Par Ramsès Akono Adam

Sénégal : droit spécial de la comptabilité publique applicable au secteur des hydrocarbures

Par Sirifou Baldé, Olivier Bustin